



(Document à remettre après l'avoir complété, à la personne vous représentant à l'AG)

Propriétaires associatifs :

Fiche de Présence à remplir si un membre de votre association est désigné comme délégué pour l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire, sinon, utilisez la procuration. Ce mandataire dispose de l'intégralité des voix de son club.

Association (en entier) :

Propriétaire des Miniji suivant°(s) n°

dont les cotisations 2021 ont été réglées à l'Aspro Miniji, au minimum 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de l'association de Classe,

M

Membre de l'association sus indiqué a été désigné par le Comité Directeur de notre association pour la représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du Mardi 05 juillet 2021 à 18 h 30 à Roscoff et participer à tous votes et délibérations

Fait à le Cachet et Signature du Président

Propriétaires particuliers et Propriétaires associatifs :

Procurator (La procurator permet à une personne de représenter un autre propriétaire, particulier ou associatif. Le total de voix présentées par un mandataire ne peut être supérieur à quatre. Un club ayant cotisé pour plus de 4 bateaux doit donc présenter plusieurs mandataires avec des procurators différentes, sur lesquelles sont indiqués le n° affecté par l'ASPRO MINIJ.)

Je soussigné(e), (1)

Président(e) de l'association (2).....

Propriétaire des Miniji suivants :

n°(s)

dont les cotisations 2021 ont été réglées à l'Aspro Miniji, au minimum 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de l'Association de Classe, donne procurator à :

M

membre de l'association ou propriétaire particulier (2)

réglementairement affilié(e) à l'Aspro Miniji, pour me représenter et participer à tous votes et délibérations lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de l'association de Classe, le Mardi 05 juillet 2021 à 18 h 30 à Roscoff.

Fait à le Cachet (si association) et Signature

(1)